

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

N° 22-12-16

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Travaux en régie – Année 2022

Secrétaire de séance : Gilles GRANGIER

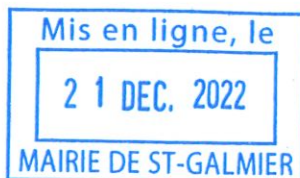
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Edith CONSIGNY à Christine PALLEY.

Membre absent : Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 DEC. 2022

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

TRAVAUX EN REGIE - ANNEE 2022

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au maire en charge des finances, présente les travaux en régie effectués par les agents du service technique, au cours de l'année 2022 :

Intitulé	Montant des Fournitures	Coût Nombre d'heures travaillées	Total
Opération : 0222 : Bâtiments communaux 2022			
• Poste de Police Municipale	22 645,57 €	19 697,93 € 1 024 h	42 343,50 €
• Logement social	4 132,88 €	6 171,43 € 287 h	10 304,31 €
• Logement des serres	11 106,20 €	3 877,30 € 179 h	14 983,50 €
Opération : 0819 Tennis Couverts			
• Aménagement extérieur	29 239,69 €	14 078,80 € 632 h	43 318,49 €
TOTAL	67 124,34 €	43 825,46 €	110 949,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le tableau des travaux en régie au titre de l'année 2022.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles GRANGIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
2 0 DEC. 2022
Mairie de Saint-Galmier

